



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****17048230***

ide

Tribunal de Commerce

21 MARS 2017Brabant Wallon
GreffeN° d'entreprise : **0894.767.491****Dénomination**(en entier) : **PUBLISOLAR**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Monnet, 2 - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE****Objet de l'acte : Pouvoirs de signatures**

Sans préjudice de la représentation générale de la société en tous actes par deux administrateurs, en application de l'article 9 des statuts, le Conseil d'administration du 1er février 2017 décide de conférer une délégation de signature dans les domaines suivants à :

Thierry MEUNIER - Rue Fief-de-Rognon, 14/02 - 1400 NIVELLES - Délégué à la gestion journalière

Lionel ROUGET - Rue de l'Eglise St Sulpice, 25 - 1320 BEAUVECHAIN - Président

Christian ELSER - Avenue François de Lhoneux, 9 - 5530 YVOIR - Administrateur

Et de la limiter aux opérations suivantes :

1. Engagements et commandes :

Pour les montants n'excédant pas 5.000€, délégation au Délégué à la gestion journalière agissant seul.

Pour les montants supérieurs à 5.000€, délégation au Délégué à la gestion journalière agissant seul exclusivement sur base d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

2. Paiements

Pas de délégation, signature conjointe du Délégué à la gestion journalière et/ou du Président et/ou de l'Administrateur

3. Transferts entre comptes de la société et placements dans des produits à capital garanti et pour une durée n'excédant pas 6 mois, délégation au Délégué à la gestion journalière.

4. Autres opérations financières

Délégation au Délégué à la gestion journalière sur base d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

5. Correspondance

Délégation au Délégué à la gestion journalière, au Président ou à l'Administrateur pour signer tout courrier relevant de la gestion journalière.

Délégation au Délégué à la gestion journalière, au Président ou à l'Administrateur pour retirer tout envoi recommandé adressé à la société avec faculté de subdélégation.

La présente décision annule et remplace les dispositions prises par le Conseil d'Administration le 29 février 2008. Elle fera l'objet d'une publication au Moniteur Belge.

Thierry MEUNIER

Délégué à la gestion journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2017 - Annexes du Moniteur belge